



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 17 juin 2019

Semaine

OFSP-Bulletin 25/2019

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Directives et recommandations : plan de vaccination suisse 2019, p. 7

Le rapport annuel 2018 sur la radioprotection est publié, p. 8

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses _____	4
Statistique Sentinella _____	6
Directives et recommandations : plan de vaccination suisse 2019 _____	7
Le rapport annuel 2018 sur la radioprotection est publié _____	8
Vol d'ordonnances _____	11

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 23^e semaine (11.06.2019)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 23^e semaine (11.06.2019)^a

	Semaine 23			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	2 1.20	1 0.60	1 0.60	10 1.50	5 0.80	8 1.20	135 1.60	136 1.60	114 1.30	74 2.00	77 2.00	54 1.40
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	1 0.60	6 3.70	1 0.60	17 2.60	30 4.60	16 2.40	13705 160.80	15033 176.40	9450 110.90	13301 352.90	13622 361.40	7687 203.90
Légionellose	12 7.30	14 8.50	6 3.70	30 4.60	51 7.80	23 3.50	566 6.60	560 6.60	374 4.40	191 5.10	192 5.10	122 3.20
Méningocoques: maladie invasive		1 0.60	1 0.60	4 0.60	5 0.80	3 0.50	48 0.60	52 0.60	60 0.70	20 0.50	35 0.90	38 1.00
Pneumocoques: maladie invasive	8 4.90	13 7.90	13 7.90	48 7.30	56 8.50	61 9.30	874 10.30	989 11.60	969 11.40	550 14.60	642 17.00	598 15.90
Rougeole				13 2.00	1 0.20		222 2.60	61 0.70	96 1.10	197 5.20	23 0.60	67 1.80
Rubéole^c					1 0.20	1 0.20		2 0.02	1 0.01		2 0.05	1 0.03
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	6 3.70	22 13.40	20 12.20	28 4.30	54 8.20	59 9.00	442 5.20	533 6.20	634 7.40	199 5.30	271 7.20	272 7.20
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	113 69.00	152 92.80	187 114.10	465 70.90	600 91.50	485 74.00	7755 91.00	7234 84.90	7520 88.20	2554 67.80	2473 65.60	2464 65.40
Hépatite A	2 1.20	3 1.80	4 2.40	10 1.50	9 1.40	10 1.50	96 1.10	100 1.20	72 0.80	30 0.80	38 1.00	51 1.40
Hépatite E		2 1.20		4 0.60	3 0.50		97 1.10	26 0.30		50 1.30	26 0.70	
Infection à E. coli entérohémorragique	17 10.40	15 9.20	10 6.10	62 9.50	51 7.80	38 5.80	875 10.30	769 9.00	499 5.90	304 8.10	270 7.20	201 5.30
Listériose	2 1.20			3 0.50	3 0.50	4 0.60	43 0.50	48 0.60	46 0.50	14 0.40	25 0.70	21 0.60
Salmonellose, S. typhi/paratyphi	1 0.60		3 1.80	3 0.50		4 0.60	23 0.30	25 0.30	21 0.20	11 0.30	10 0.30	7 0.20
Salmonellose, autres	20 12.20	18 11.00	26 15.90	92 14.00	100 15.20	82 12.50	1476 17.30	1884 22.10	1475 17.30	473 12.60	477 12.60	425 11.30
Shigellose	1 0.60	5 3.00	6 3.70	6 0.90	16 2.40	13 2.00	251 3.00	157 1.80	154 1.80	76 2.00	74 2.00	58 1.50

	Semaine 23			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydieuse	187 114.10	205 125.10	222 135.50	838 127.80	863 131.60	805 122.80	11381 133.60	11058 129.80	10951 128.50	5097 135.20	4868 129.20	4912 130.30
Gonorrhée ^e	54 33.00	44 26.80	49 29.90	255 38.90	207 31.60	158 24.10	3406 40.00	2589 30.40	2478 29.10	1598 42.40	1127 29.90	1096 29.10
Hépatite B, aiguë		1 0.60	2 1.20		4 0.60	3 0.50	30 0.40	41 0.50	36 0.40	13 0.30	17 0.40	11 0.30
Hépatite B, total déclarations	12	33	22	75	118	81	1159	1237	1260	517	564	523
Hépatite C, aiguë			1 0.60		3 0.50	3 0.50	25 0.30	35 0.40	38 0.40	11 0.30	15 0.40	20 0.50
Hépatite C, total déclarations	4	28	27	66	111	95	1133	1408	1365	465	625	607
Infection à VIH	5 3.00	9 5.50	8 4.90	19 2.90	36 5.50	24 3.70	405 4.80	435 5.10	519 6.10	180 4.80	182 4.80	213 5.60
Sida	1 0.60		1 0.60	5 0.80	3 0.50	10 1.50	80 0.90	72 0.80	85 1.00	31 0.80	29 0.80	39 1.00
Syphilis, stades précoces ^f	1 0.60	9 5.50		14 2.10	66 10.10		570 6.70	244 2.90		239 6.30	244 6.50	
Syphilis, total ^g	2 1.20	13 7.90	18 11.00	16 2.40	90 13.70	76 11.60	785 9.20	890 10.40	913 10.70	319 8.50	370 9.80	450 11.90
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose				1 0.20			7 0.08	5 0.06	9 0.10	3 0.08	1 0.03	5 0.10
Chikungunya				1 0.20		2 0.30	21 0.20	13 0.20	22 0.30	18 0.50	2 0.05	7 0.20
Dengue	3 1.80	2 1.20	2 1.20	11 1.70	16 2.40	12 1.80	161 1.90	172 2.00	182 2.10	81 2.20	91 2.40	73 1.90
Encéphalite à tiques	9 5.50	16 9.80	11 6.70	22 3.40	60 9.20	24 3.70	336 3.90	303 3.60	215 2.50	41 1.10	80 2.10	46 1.20
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune								1 0.01			1 0.03	
Fièvre Q	8 4.90		1 0.60	27 4.10	5 0.80	3 0.50	90 1.10	45 0.50	38 0.40	60 1.60	23 0.60	17 0.40
Infection à Hantavirus							1 0.01	1 0.01	3 0.04			
Infection à virus Zika			1 0.60		1 0.20	1 0.20		14 0.20	35 0.40		3 0.08	5 0.10
Paludisme	3 1.80	8 4.90	7 4.30	17 2.60	23 3.50	30 4.60	277 3.20	340 4.00	321 3.80	124 3.30	140 3.70	139 3.70
Trichinellose								1 0.01				
Tularémie		6 3.70	3 1.80	6 0.90	17 2.60	6 0.90	107 1.30	140 1.60	70 0.80	22 0.60	36 1.00	27 0.70
Autres déclarations												
Botulisme								1 0.01	2 0.02			1 0.03
Diphthérie ^h							5 0.06	2 0.02	4 0.05			
Maladie de Creutzfeldt-Jakob				1 0.20	1 0.20	2 0.30	22 0.30	14 0.20	18 0.20	8 0.20	5 0.10	10 0.30
Tétanos												

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 07.06.2019 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	20		21		22		23		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion d'influenza	6	0.5	2	0.2	2	0.2	3	0.3	3.3	0.3
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	1	0.1	1	0.1	1	0.1	3	0.3	1.5	0.2
Piqûre de tiques	19	1.5	9	0.7	20	2.1	27	2.7	18.8	1.8
Borréliose de Lyme	6	0.5	4	0.3	5	0.5	11	1.1	6.5	0.6
Herpès zoster	10	0.8	12	1.0	12	1.3	9	0.9	10.8	1.0
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	3	0.2	2	0.2	1	0.1	1.8	0.2
Médecins déclarants	150		151		146		130		144.3	

Directives et recommandations : plan de vaccination suisse 2019

Le plan de vaccination 2019 est maintenant disponible sur le site Internet de l'OFSP et distribué sous forme papier avec le Bulletin de l'OFSP du 17 juin 2019.

Il peut être téléchargé sur www.bag.admin.ch/plandevaccination ou commandé à la boutique en ligne des publications fédérales www.publicationsfederale.admin.ch avec comme numéro d'article le 311.236.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division maladies transmissibles
Téléphone 058 463 87 06

Le rapport annuel 2018 sur la radioprotection est publié

L'année 2018 a été passionnante du point de vue de la radioprotection, suite à l'entrée en vigueur des ordonnances totalement révisées au 1^{er} janvier. La Suisse a ainsi introduit une législation moderne, qui se fonde sur les dernières connaissances scientifiques et directives internationales. Durant toute l'année, la division Radioprotection a fourni un travail intensif pour mettre en œuvre ces nouvelles réglementations. De nombreux chapitres du rapport se réfèrent aux modifications qui ont découlé de ladite révision.

La mise en service du réseau de mesure automatique de la radioactivité de l'air et des cours d'eau (URAnet) a constitué une étape importante durant l'année sous revue. Dans l'interview, Daniel Lienhard, responsable du projet, explique l'importance de ce nouveau réseau de mesure pour surveiller l'environnement. Le Conseil fédéral avait donné le mandat de remplacer l'ancien réseau suite à la catastrophe de Fukushima. La Suisse est ainsi en mesure de détecter rapidement toute hausse exceptionnelle de la radioactivité. En outre, toutes les régions sont désormais reliées au réseau. Si un seuil d'alarme est dépassé, la Centrale nationale d'alarme génère immédiatement une alerte. L'OFSP publie quotidiennement les résultats des mesures de radioactivité sur le portail radenviro.ch.

La réglementation concernant le rayonnement non ionisant et le son a franchi une étape décisive en 2018. L'OFSP a pu, après la consultation sur l'ordonnance relative à la nouvelle loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (O-LRNIS), trouver des solutions consensuelles sur des points critiques. La loi et l'ordonnance entreront en vigueur comme prévu au 1^{er} juin 2019 et régleront les solariums, les applications cosmétiques, les pointeurs laser, les spectacles laser ainsi que le son lors de manifestations.

RADIOPROTECTION DANS LA MÉDECINE ET DANS LA RECHERCHE

Le reportage sur le nouveau service de radioprotection de l'hôpital universitaire de Zurich montre comment la radioprotection est pratiquée aujourd'hui dans les hôpitaux. La jeune équipe de physiciens médicaux (voir photo) explique comment, grâce à une technologie de pointe, elle applique les nouvelles exigences légales et optimise les doses de rayonnement auxquelles sont exposés les patients et le personnel. Ses travaux englobent également des tâches très concrètes, comme motiver le personnel à porter des lunettes de protection en verre plombé et à utiliser les bons blindages.

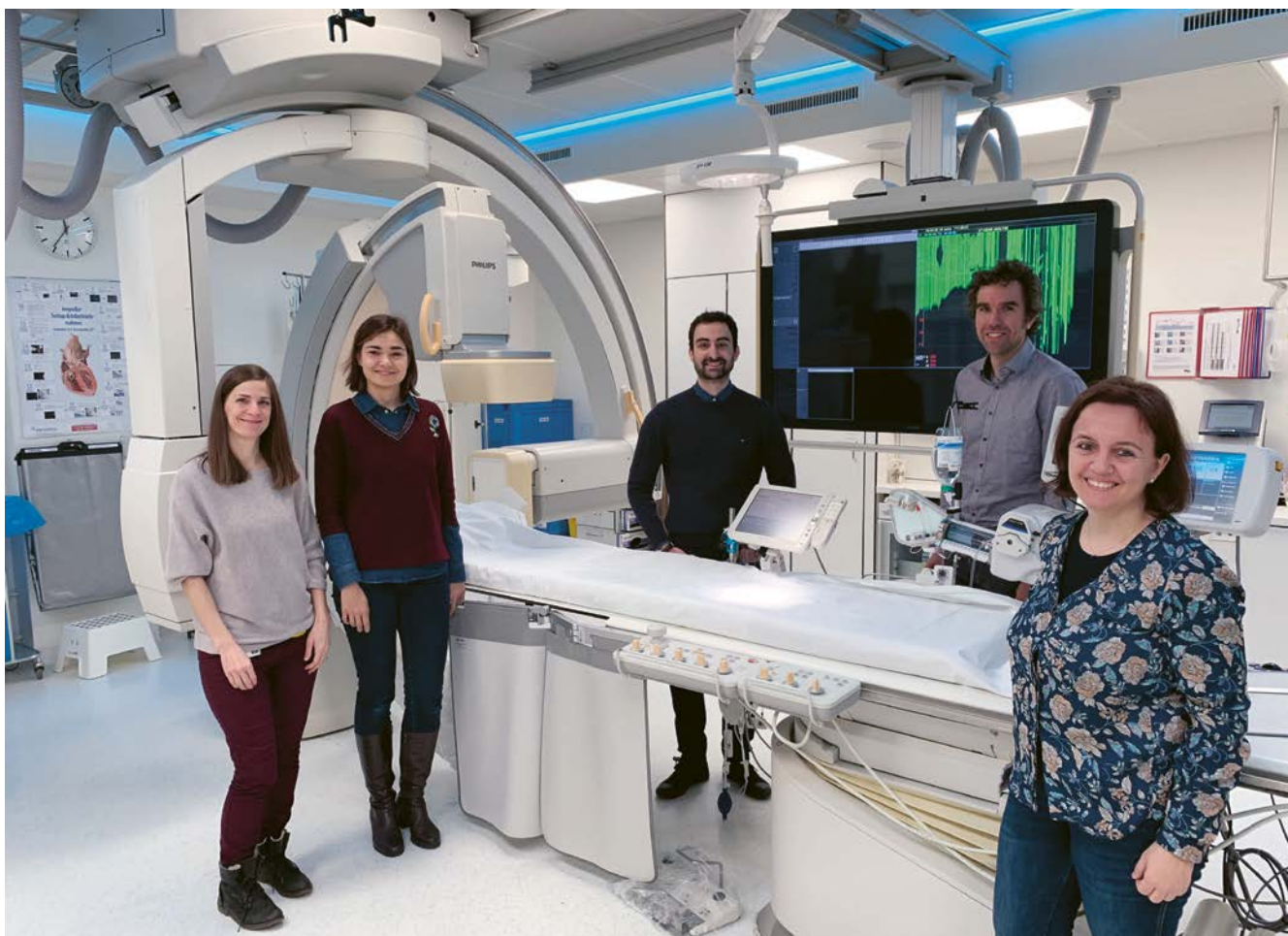
La 3^e Journée nationale de radioprotection, qui a rassemblé 150 professionnels de la santé, a permis de conclure avec succès la campagne d'audit de radioprotection menée par l'OFSP en salle d'opération. Entre 2016 et 2018, l'OFSP a visité plus de 200 hôpitaux et interrogé plus de 1700 personnes issues de groupes professionnels variés. Nombre d'entre elles provenaient du domaine médical et des soins, sans toutefois avoir suivi de formation spécifique en radioprotection. Lors de cette journée, l'OFSP a présenté les objectifs pour l'avenir en soulignant notamment l'importance d'une collaboration améliorée entre les professionnels de la radiologie et les personnes travaillant en salle d'opération.

Les « audits cliniques » doivent permettre de mieux évaluer la nécessité de certains examens et traitements. Menés sous la forme d'évaluations par les pairs, ils complètent le système de surveillance de la radioprotection médicale. Après une phase pilote, ils ont été introduits officiellement en 2018 avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur la radioprotection et deviendront obligatoires à partir de 2020. Durant cette phase transitoire de deux ans, les hôpitaux peuvent se préparer, rédiger leur manuel de qualité ou encore s'annoncer afin d'effectuer un audit facultatif.

Enfin, les activités de surveillance en radioprotection se sont également concentrées sur des projets menés dans des installations de recherche complexes au CERN et à l'Institut Paul Scherrer.

51 ÉVÉNEMENTS RADIOLOGIQUES DÉCLARÉS

En 2018, l'OFSP a reçu 51 déclarations concernant des événements radiologiques. Le rapport comprend un aperçu statistique ainsi qu'un résumé des faits les plus marquants, notamment la saisie de « bijoux ions négatifs » radioactifs et le vol d'une source radioactive dans un institut médical. Le nombre de déclarations a doublé par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à l'obligation de déclarer, en radiologie et en médecine nucléaire, toute exposition involontaire d'un patient ou d'un organe due à une erreur d'identification.



L'équipe du service spécialisé en matière de radioprotection de l'Hôpital universitaire de Zurich : Anja Stüssi, Natalia Saltybaeva, Konstantinos Zeimpekis, Jonas Ekeberg et Konstantina Karava devant l'installation de radioscopie cardiaque (de gauche à droite)

Le rapport annuel présente encore un état des lieux des plans d'action radon et radium ainsi que les résultats des travaux préparatoires pour les urgences radiologiques. Le rapport « Radioprotection et surveillance de la radioactivité en Suisse – Résultats 2018 », OFSP, division Radioprotection, mai 2019, peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/taetigkeitsberichte/jahresberichte-strahlenschutz-umweltradioaktivitaet-und-dosimetrie.html>

Vous pouvez également en commander la version imprimée en écrivant à str@bag.admin.ch

Swiss Public Health Conference 2019 «Child and Adolescent Public Health»

Inscrivez-vous maintenant !
www.sphc.ch

28 et 28 août 2019
ZHAW | Winterthur



 PUBLIC HEALTH SCHWEIZ
SANTE PUBLIQUE SUISSE
SALUTE PUBBLICA SVIZZERA
The Swiss Society for Public Health


SSPH+
SWISS SCHOOL OF
PUBLIC HEALTH

Zürich University
of Applied Sciences

 School of
Health Professions

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Bâle-Ville		7534280

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
25/2019